



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Volants : 23

N°DEL 2024_07_086_14

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024

Objet : PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs permanents suite à une création de poste

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Adama LACLAVERIE
Stéphanie MECHIN	Julie HIVERT
Linda TRIBET	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Laurence GIORGINI donne procuration à Bernard JOBERT
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Matthieu TAROT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La bibliothèque municipale a dû envisager son évolution afin de maintenir et de développer son attractivité auprès de la population et sur le territoire.

Ainsi, le lieu va connaître une extension et une réhabilitation.

Elle va également connaître une augmentation de son amplitude horaire afin de mieux répondre aux besoins de la population, avec une ouverture le samedi, en soirée, et durant la pause méridienne.

Ce développement nécessite l'embauche de deux personnes supplémentaires.

Ces changements sont portés par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui subventionnera en partie les deux embauches à hauteur de 80% durant les deux premières années, de 70% la troisième année, de 60% la quatrième et enfin 50% la cinquième et dernière année.

Monsieur le Maire propose donc la création de ces deux postes au tableau des effectifs :

- Un emploi d'agent polyvalent de bibliothèque, positionné sur des missions d'accueil et de renseignement du public ;
- Un emploi d'agent de médiathèque en charge du numérique, positionné sur des missions de gestion et de développement des réseaux sociaux, et d'animation autour du numérique.

Ces deux postes seront associés au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, aux grades d'adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal 2^e classe, et adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe, et relevant de la catégorie hiérarchique C.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contractuel recruté devra justifier d'un diplôme dans le domaine culturel de niveau 6, et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur public d'au moins 4 années.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;
Considérant les besoins du service ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-De créer deux emplois d'agent de bibliothèque à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024 pour exercer les missions indiquées ci-dessus,

Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, aux grades d'adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal 2^e classe, et adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe, et relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs joint à la présente délibération,

-D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le Conseil Municipal a vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché

10 SEP. 2024

Le Maire



Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

TOTAL CREES	127
TOTAL POURVUS	114
TOTAL NON POURVUS	13
TOTAL BUDGETISE	127

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché (s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	
Direction générale	DGS 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	DGA 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	DRM DGA 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100%	1	16/11/2023-2023_08_114_6	1	0	0
Ressources humaines	DRH	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Gestionnaires payés carrières	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	2		2	0	0
	Gestionnaire absences	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Conseiller en prévention	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maitrise	OUI	50%	0,5		0,5	0	0
Administration générale	Chef de service administration générale	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétariat administration générale	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	2		2	0	0
	Responsable de l'état civil	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent d'accueil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
	Agence postale communale	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1	19/01/2023 - 2023_01_002_2	1	0	0
Juridique	Conseiller juridique	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
Service financier	Directrice de service financier	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Assistant de gestion financière	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	3		3	0	0
Aménagement du territoire	Responsable urbanisme	Cadres d'emploi Technicien et Ingénieur	OUI	100%	1		1	0	0
	Resp urbanisme adjoint	Cadres d'emploi Rédacteur	OUI	100%	1	21/09/2021 - 2021_07_90_5	1	0	0
	Agent urbanisme/foncier	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Chargé des risques & incendies	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	PNPC agent détaché	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maitrise	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent surveillance et entretien Pardigon et Cap Lardier	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maitrise	OUI	100%	1	20/01/2022-2022_01_001_1	1	0	0
Communication	Agent chargé de la communication	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
Services Techniques	DST 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Technicien et Ingénieur	NON	100%	1		1	0	0
	Chargé travaux batiments	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maitrise et Technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Chargée de la commande publique	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		0	0	1
	Secretariat	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	2		2	0	0
	Chargé des assurances	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
	Chargé de travaux voirie	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maitrise et Technicien	OUI	100%	1		1	0	0
Services informatiques	Responsable du service informatique	Cadres d'emploi Technicien et Ingénieur	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent chargé de la maintenance informatique	Cadres d'emploi Adjoint technique, agent de maitrise ou technicien	OUI	100%	1	19/01/2023 - 2023_01_002_2	1	0	0
Evenementiel	Responsable service évènementiel	Cadre d'emploi Technicien	OUI	100%	1		0	1	0
	Technicien son et lumière	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maitrise et Technicien	OUI	100%	2		2	0	0
	Secrétariat	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	2		2	0	0
Sport	Chef de bassin	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100%	1		1	0	0
	Responsable école de voile	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100%	1		0	1	0
	Agent des sports	Cadre d'emploi Educteur des APS et Opérateur des APS	OUI	100%	3		2	0	1
	Chef de poste	Cadres d'emploi Brigadier chef principal et chef de service de PM	OUI	100%	1		1	0	0

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E.legalite.com

Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

TOTAL CREES	127
TOTAL POURVUS	114
TOTAL NON POURVUS	13
TOTAL BUDGETISE	127

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché (s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	
Police Municipale	Adjoint au responsable de PM	Cadres d'emploi Brigadier chef principal	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent de PM	Cadres d'emploi gardien brigadier et Brigadier chef principal	OUI	100%	13	15/09/2022-2022_07_094_5 (1 poste) 28/02/2023-2023_02_013_9 (1 poste)	12	0	1
	Agent accueil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
Affaires scolaires	Directeur du service scolaire	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétaire administratif	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent des écoles maternelle (CAP petit enfance)	Cadre d'emploi des ATSEM et agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	4		4	0	0
	Chef de cuisine	Cadres d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1	23/05/2024-2024_04_060_9	0	0	1
	Cuisiniers	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	4		3	0	1
	Adjoint au directeur du service	Cadre d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent d'entretien	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	13		10	0	3
	Agent technique polyvalent logistique	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	1		1	0	0
Bibliothèque/Culture	Responsable du service culture	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent de bibliothèque	Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine	OUI	100%	4		2	0	2
Cabinet Médical	Secrétaire administratif	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
Centre Technique Municipal	Responsable du CTM	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Adjointe au responsable	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétaire administratif	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1	19/01/2023 - 2023_01_002_2	1	0	0
	Chef équipe voirie	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent voirie	Cadre d'emploi adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100%	9		8	0	1
	Chef équipe bâtiment	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent bâtiment	Cadre d'emploi adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100%	7		6	0	1
	Chef équipe espaces verts	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent espaces verts	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	5		5	0	0
	Chef équipe mécanique	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Acheteur public	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	1		0	0	1
	Coordinateur Cellule transport	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	50%	0,5		0,5	0	0
	Chauffeur de bus	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100%	2		2	0	0
Occupation domaine public	Agent chargé des marchés	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	2		2	0	0
Maison France Services	Agent d'accueil	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		0	1	0

127

111

3

13

Pour rappel : Article L313-1 du CGFP "Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent."

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-083-218300481-20240905-DEL2024_086